



Épargne Salariale

Dossier de débloccage pour construction de la résidence principale



Épargne Salariale

GUIDE PRATIQUE

Vous allez bientôt faire construire votre résidence principale ? Félicitations ! Afin de vous accompagner dans votre projet nous vous proposons un guide pratique pour profiter de votre épargne salariale, ainsi que des attestations simplifiées vous permettant de faciliter vos démarches.

Quelques rappels utiles

L'épargne salariale est légalement bloquée pendant 5 ans ou jusqu'à la retraite. La construction de votre résidence principale constitue un motif pour disposer de votre épargne salariale avant l'échéance. Vous pouvez ainsi, grâce à ce motif, débloquer **l'intégralité de votre épargne détenue dans votre PEE et/ou votre PERCO**.

Pour pouvoir disposer de votre épargne il faut que :

- l'opération concerne la construction de votre résidence principale,
- les sommes débloquées servent au financement de ce projet,
- le montant demandé soit inférieur ou égal au montant de votre apport personnel,
- la signature du permis de construire ou du contrat de construction date de moins de 6 mois.

Le montant du déblocage sera limité au montant de l'apport personnel. Pensez donc à bien inclure le montant de votre épargne salariale dans votre plan de financement.

Comment faire ?

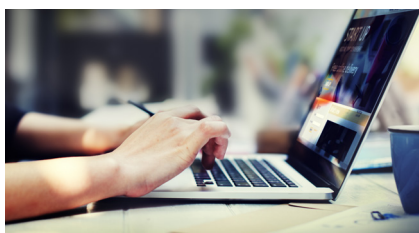
Les cas de déblocage anticipé vous permettant de bénéficier de la fiscalité avantageuse de l'épargne salariale, ceux-ci sont régis par la Loi. Vous devez donc transmettre des pièces justificatives. Afin de simplifier vos démarches, nous mettons à votre disposition 2 attestations simplifiées.

- **Une attestation sur l'honneur**, à compléter par **vous**.
- **Une attestation de plan de financement définitif**, à compléter par **votre banque**.

En complément de ces 2 attestations, vous devrez également nous transmettre :

- Une copie du **permis de construire**
- Une copie du **contrat de construction ou des devis acceptés** (à condition que des arrhes aient été versées) **ou des factures d'achat de matériaux de gros oeuvres**.

Ces documents seront à joindre à votre demande d'opération, soit par courrier à CIC Épargne Salariale, 69914 Tassin la demi-lune Cedex; soit directement via votre espace sécurisé sur notre site www.cic-epargnesalariale.fr pour un traitement plus rapide.



Par internet : simple et rapide !

Saisissez votre demande directement dans votre espace sécurisé sur cic-epargnesalariale.fr, vous pourrez envoyer vos documents par télétransmission.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

*** Votre identifiant internet :**

Je soussigné(e) M. / Mme / _____, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier. J'atteste par la présente, que l'intégralité des sommes débloquées servira à l'opération de construction de ma résidence principale, objet de la présente demande de déblocage. En cas de non réalisation de cette opération, je m'engage à restituer à CIC Épargne Salariale, les sommes débloquées.

*** Fait à :**

*** Signature :**

*** Le :** ___ / ___ / _____

ATTESTATION PLAN DE FINANCEMENT

Financement par un organisme de crédit [Cocher la case si c'est votre cas]

A défaut, il est possible de nous faire parvenir la copie de votre offre de prêt.

* Coût total de l'opération :	_____	€
--------------------------------------	-------	---

* Type de prêts et montants
1. _____ €
2. _____ €
3. _____ €
4. _____ €
5. _____ €

* Montant total des prêts :
_____ €

* Montant de l'apport ¹ :
_____ €

* Fait à :

* Le : ___ / ___ / _____

* Cachet et signature

¹ **Important** : le montant du déblocage sera limité à l'apport personnel figurant sur votre plan de financement.

Autofinancement sans engagement de prêts [Cocher la case si c'est votre cas]

Je soussigné(e) M. / Mme / _____,

atteste par la présente, financer la totalité de cette opération par mes fonds propres, sans engagement de prêts.

* Fait à :

* Le : ___ / ___ / _____

* Signature
